



Appel à Projets 2023 en Astronomie-Astrophysique

Sommaire

Modalités de dépôt des projets	2
Sigap.....	2
Type de demande	2
Type de projet (outil)	2
Action transverse aux programmes : « Origines : Terres primitives et apparition de la vie »	3
Pièces jointes	4
Dossier scientifique.....	4
Devis.....	5
Budget.....	5
Dialog	5
Contacts	5
Commission Spécialisée Astronomie-Astrophysique.....	6
Physique et Chimie du Milieu Interstellaire « PCMI »	7
Programme National de Cosmologie et Galaxies « PNCG »	11
Programme National Gravitation, Références, Astronomie, Métrologie « PNGRAM ».....	14
Programme National Hautes Energies « PNHE »	16
Programme National de Physique Stellaire « PNPS ».....	19
Programme National Soleil Terre « PNST »	25

Dates limites :

- Entrée des demandes dans Dialog/rubrique « dotation sur projet » : **le 12 septembre 2022, avant 17h**
- Dépôt du projet en ligne (accompagné du dossier scientifique) : **le 15 septembre 2022, avant 17h**, délai de rigueur

Aucune demande ne doit être envoyée par e-mail.



Modalités de dépôt des projets

Sigap

Le portail <https://sigap.cnrs.fr> recense les appels à projets du CNRS-INSU. **Toute candidature doit être déposée sur cette plateforme à l'AAP AA 2023 jusqu'au 15 septembre 2022 avant 17h.** Pour y accéder, utiliser préférentiellement la plateforme d'authentification « Fédération d'Identité Renater » : sélectionner « CNRS » puis saisir vos identifiants Janus.

Les données saisies lors des candidatures sont sauvegardées dans l'outil et sont réutilisables d'une année sur l'autre (informations sur les participants lors de la création d'un nouveau dossier et possibilité de dupliquer les anciennes candidatures sur les appels ouverts).

Une fois votre demande complète, finaliser votre dépôt en cliquant sur « **Transmettre** » pour qu'elle soit prise en compte. Il est possible de modifier une demande jusqu'à la date et l'heure limite de clôture.

Il est fortement encouragé de ne pas attendre le dernier jour pour déposer sa candidature afin d'anticiper tout problème technique.

Type de demande

La catégorie dont relève la demande est choisie par le proposant sur la base des indications suivantes :

- Les demandes annuelles (en budget non consolidé) à la CSAA doivent être supérieures à 15 k€. Pour un montant inférieur, elles doivent être adressées aux PN.
- Les demandes d'opération dont le budget global (sur plusieurs années) non consolidé excède la moitié du budget annuel d'un PN doivent être adressées à la CSAA.

Il faut cocher le programme national de référence pour votre demande. En cas de soumission à plusieurs programmes, tous les programmes concernés par le projet doivent être sélectionnés.

Depuis 2021, l'AAP PNP est intégré à l'AAP AA sur Sigap. La duplication dans Sigap d'un projet PNP vers l'AAP AA n'est donc plus nécessaire. **La lettre de cadrage PNP est téléchargeable dans les pièces jointes de l'AAP AA.**

Pour les demandes de soutien DT, il convient de sélectionner "Demande de soutien à la DT". Il convient de remplir le formulaire en ligne via un lien accessible sur le site <https://dds.dt.insu.cnrs.fr/connexion?next=/>. La CSAA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.

Type de projet (outil)

Les porteurs de projets sont invités à cocher la case de l'outil qui correspond au type de projet qu'ils soumettent (cf : guide des programmes nationaux pour plus de détail sur chaque outil :

<https://programmes.insu.cnrs.fr/actualite/ouverture-aap-2023-programmes-nationaux-animes-par-linsu/>) :

- **Projets « à risque ou de rupture »** : soutien à des recherches exploratoires, des preuves de concept, théoriques, méthodologies, technologiques, expérimentales, observationnelles,



Appel à Projets AA 2023

l'émergence de nouvelles idées, modèles et concepts, et favorisent la prise de risque. Un financement incitatif (5 à 15 000 € par an) est accordé à un scientifique ou à un groupe de scientifiques.

- **Projets en lien avec l'exploitation des données et services des IR et IR*** : soutien à des projets visant à renforcer la valorisation des données ou services des infrastructures de recherche et des services nationaux d'observation (y compris pour le spatial), notamment l'exploitation de leurs données et services, le développement des modèles ou d'expériences de laboratoire, l'utilisation des moyens de calcul intensif et la structuration des communautés utilisatrices. Les financements des coûts d'accès aux plateformes ou instruments nationaux sont éligibles mais ne peuvent constituer le seul but du projet. Le financement est de 10 à 20 000 € par an, avec des montants annuels modulables selon les besoins des projets pluriannuels.
- **Projets collaboratifs** : soutien à des projets ayant pour objectif le rassemblement ou la structuration d'équipes autour des thématiques de l'appel d'offres du programme considéré. Ces projets sont soutenus à hauteur de 10 à 30 000 € par an, avec des montants annuels modulables selon les besoins des projets pluriannuels. Dans le cas de très grandes unités, des projets pourront être examinés s'ils impliquent plusieurs équipes d'une ou deux unités.

Comme indiqué dans *le Guide des programmes INSU*, en fonction des résultats de l'évaluation scientifique des projets et du budget disponible, ou à la demande spécifique du porteur, les CS ont la possibilité de financer les projets pour une durée différente de celle demandée par le porteur, et notamment de ne financer que la première année du projet.

Pour les outils « **Projets en lien avec les IR et IR*** » et « **Projets collaboratifs** », un financement en dehors des fourchettes indiquées pourra être demandé et sera analysé au cas par cas par les comités scientifiques, **mais ne pourra en aucun cas descendre à moins de 3 000 € par projet.**

Pour les projets finançant l'animation scientifique des programmes nationaux, la participation à des colloques, ou bien les projets CSAA, veuillez sélectionner l'un des outils suivants :

- **Animation scientifique des programmes nationaux/colloques** : cet outil permet de financer les actions d'animation scientifique des programmes nationaux, l'organisation et la participation à des colloques ainsi que les ateliers de collaborations scientifiques. Ce sont des projets d'une durée d'un an.
- **CSAA**

Action transverse aux programmes : « Origines : Terres primitives et apparition de la vie »

La prospective INSU 2020 a recommandé la thématique Origines/Exobiologie à travers la mise en place d'un axe transverse : « Terres primitives et apparition de la vie ». Cet axe a été ouvert pour la première fois dans le cadre de l'appel d'offres des programmes nationaux INSU 2022.

L'objectif de cet appel d'offres est de mettre en place de courts projets de recherche d'une année entre des porteurs d'au moins deux domaines différents de l'INSU ou issus de l'INSU et d'autres instituts du CNRS, et dont le sujet ne serait pas déjà couvert par des programmes nationaux existants, en vue d'aider au démarrage de la communauté.



Appel à Projets AA 2023

Les champs d'investigations couverts par cet appel sont très vastes et couvrent à titre d'exemples :

- la formation des systèmes planétaires qui hébergent des planètes habitables ;
- l'évolution de la Terre primitive ;
- l'étude des matériaux primitifs ;
- la planétologie comparée incluant les (proto) écosystèmes ;
- l'héritage interstellaire chimique et cinématique de la formation planétaire dans l'acquisition des conditions prébiotiques ;
- la transition de la chimie à la biologie primitive ;
- les biosignatures ;
- la modélisation de la vie ;
- l'émergence de la vie et sa perception par les humains ;

Ces projets courts seront des preuves de concept pour un futur programme inter-disciplinaire ou pour préparer les futurs appels à projets d'un tel programme. Ils pourront reprendre des thèmes des [Défis 1](#) et [2](#) de la prospective INSU qui ne sont pas déjà couverts par des programmes nationaux et développer, par exemple, des collaborations interdisciplinaires avec la physique, la chimie, la biologie, l'environnement, les sciences humaines et sociales, etc. pour, entre autres, interpréter des observations, réaliser des simulations numériques ou des expériences de laboratoire.

Les projets devront être soumis via l'un des trois outils. A titre exceptionnel, seuls des projets d'une durée d'un an sont attendus. L'appel d'offres sera confié à un comité ad-hoc constitué de représentants de plusieurs domaines INSU (DAS INSU) et des directions de plusieurs programmes nationaux.

Pièces jointes

Dossier scientifique

Le modèle de dossier scientifique à utiliser est téléchargeable dans les pièces jointes de l'AAP sur Sigap.

Le dossier scientifique doit obligatoirement être signé par le directeur d'unité (une signature scannée est possible).

En cas de soumission à plusieurs programmes nationaux et/ou actions spécifiques, il est important d'identifier précisément dans votre dossier scientifique la part respective demandée à chaque PN/AS, tant sur le plan scientifique que budgétaire.

Les autres sources de financement doivent aussi être précisées, le cas échéant.

Comme pour l'AAP 2022, le CNES alloue un budget spécifique en soutien aux missions Gaia et JWST. Si votre demande concerne ces missions, il est impératif de le mentionner dans le dossier scientifique.

- **Gaia** : un soutien CNES est consacré à *l'exploitation des données de la mission*. Si votre projet est concerné, **il faudra le faire figurer explicitement dans la demande** en précisant: (i) ce qui relève de Gaia dans vos recherches 2023 ; (ii) les moyens demandés qui y sont rattachés.
- **JWST** : un soutien CNES est consacré à *la préparation des programmes d'observation « temps ouvert »* de cette future mission. Si votre projet est concerné, **il faut le faire figurer explicitement**



Appel à Projets AA 2023

dans votre demande en précisant: (i) ce qui relève du JWST dans vos recherches 2023 ; (ii) les moyens demandés qui y sont rattachés.

Devis

Pour les demandes d'achat de matériel d'un coût supérieur à 5 000 €, un devis doit être inséré en pièce jointe à votre demande.

Budget

Les moyens financiers détaillés sur Sigap et dans le dossier scientifique doivent être cohérents.

Les dépenses éligibles sont indiquées pour chaque programme.

Aucune demande de financement de personnel ne sera retenue. Les demandes pour gratifications de stage sont toutefois possibles.

Les montants qui émergent à Gaia/JWST doivent être précisés.

Dialog

En parallèle au dépôt du projet sur Sigap, les demandes doivent être entrées dans Dialog avant le **12 septembre 2022, 17h**.

Dans le cas des opérations d'une valeur en coût non consolidé supérieure à 50 000 € (CSAA et opérations PN impliquant un investissement important en personnel), il est demandé aux directeurs de laboratoire d'afficher les priorités de l'unité dans Dialog.

Une demande entrée dans Dialog ne remplace par le dépôt du projet sur Sigap.

Contacts

Pour toute information complémentaire sur les priorités scientifiques, n'hésitez pas à joindre les responsables des programmes :

- CSAA : Jean-Philippe.Berger@univ-grenoble-alpes.fr
- PCMI : pcmi-dir@iram.fr (Jérôme PETY, Ludovic BIENNIER, Karine DEMYK)
- PNCG : samuel.boissier@lam.fr ; valeria.pettorino@cea.fr
- PNGRAM : philip.tuckey@obspm.fr ; patrick.charlot@u-bordeaux.fr
- PNHE : contact@pnhe.org (Régis TERRIER, Pierre-Olivier PETRUCCI)
- PNPS : agnes.lebre@umontpellier.fr
- PNST : guillaume.aulanier@obspm.fr ; pierre-louis.bllely@irap.omp.eu
- PNP : thierry.fouchet@obspm.fr

Pour toute question sur les modalités de dépôt de votre projet, contactez le chargé de programmes AA : alexandre.voillequin@cnrs.fr.